

Nexem, un nouvel acteur au service d'un projet politique

La Fegapei et le Syneas, organisations professionnelles représentant les employeurs associatifs du champ médico-social, social et sanitaire, cosignataires de la CCN 66 et membres de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), ont fait le constat qu'elles partageaient :

- **le même diagnostic** sur la situation et la place du champ concerné au regard des évolutions de l'environnement, d'une part, et sur le rôle et les missions d'une organisation professionnelle au regard d'un nouveau cadre législatif et réglementaire, d'autre part ;
- **la même vision** de la façon dont les secteurs du médico-social, du social et du sanitaire vont devoir évoluer pour apporter la réponse la mieux adaptée aux attentes des publics accompagnés, personnes en situation de handicap ou vulnérables ;
- **la même ambition** d'intervenir sur ces changements, au nom des adhérents et avec eux.

Pour porter ce projet, elles ont décidé de créer un nouvel acteur représentant les employeurs associatifs du champ.

Une vision :

→ le modèle associatif, par essence, créateur de lien social et de solidarité, est le modèle le plus adapté pour apporter des réponses innovantes au plus près des attentes des publics relevant des champs médico-social, social et sanitaire.

Dans un monde en mouvement, au sein duquel le collectif semble perdre de sa force et de sa capacité à construire un projet de société où chacun a sa place, où les contraintes budgétaires prennent parfois le pas sur le projet social, les associations intervenant dans le champ social, médico-social et sanitaire ont une responsabilité accrue de préserver l'accueil et la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou vulnérables. Elles ont aussi, en tant qu'acteurs sociaux et économiques, la responsabilité de faire bouger les lignes pour participer à la construction d'une société inclusive et participative.

L'environnement des organismes à but non lucratif intervenant dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire change profondément, en lien étroit avec les évolutions de la société française et les choix politiques intervenus au cours de ces

dernières années. Ces changements interrogent l'avenir des associations et leur légitimité à être des partenaires des pouvoirs publics et non de simples prestataires de services.

Les acteurs associatifs ont prouvé, au fil des décennies, toute leur capacité à innover et à réinterroger, voire transformer leur modèle et leurs accompagnements. Pour autant, de nouveaux défis les attendent. La fonction employeur se complexifie sans cesse et investit, de fait, toutes les politiques publiques, obligeant les organisations professionnelles d'employeurs à s'adapter dans l'accompagnement et la représentation de leurs adhérents.

L'avènement de l'économie sociale et solidaire et sa reconnaissance nouvelle auprès des pouvoirs publics engagent ceux qui s'en réclament à s'organiser pour la promouvoir et la faire vivre. C'est aussi, pour le champ des activités qui nous concernent, une opportunité d'ouverture et de décloisonnement dont il faut s'emparer pour mieux répondre aux enjeux sociétaux.

Une ambition :

→ répondre aux enjeux sociétaux en portant la place et le rôle des associations employeurs, sur le territoire, comme acteurs de l'économie sociale et solidaire pour coconstruire une société plus inclusive et participative.

Fort de cette vision, le nouvel acteur représentant les employeurs investira ce monde en mouvement pour accompagner au mieux les associations qui interviennent dans le secteur sanitaire, social et médico-social et participer à la construction d'une société plus inclusive et participative.

En portant un nouveau cadre conventionnel, adapté aux enjeux, il dotera les associations d'un outil indispensable pour réaliser leur projet, répondre aux attentes des publics accueillis et accompagnés par des professionnels reconnus.

Il sera un acteur de référence à même de relever ce défi et de porter ce projet en fédérant les organisations à but non lucratif qui interviennent dans ce champ. Cette démarche politique ne peut être que collective, en lien étroit avec les unions et mouvements qui représentent les publics concernés.

Nos associations adhérentes représentent :

10 000
établissements et services

300 000
salariés

5 secteurs
Personnes âgées
Personnes handicapées
Protection de l'enfance
Insertion
Sanitaire

Une vision et une ambition portées par des valeurs et des convictions partagées

Respect de la dignité de la personne et de sa place, de ses droits, de ses devoirs, dans une société d'ouverture, de liberté, d'égalité et de fraternité :

- les personnes en situation de handicap ou vulnérables doivent être actrices de leur accompagnement,
- les « proches aidants » sont des acteurs à part entière de l'accompagnement, dont le rôle et le statut doivent être reconnus,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou vulnérables s'inscrit dans un contexte européen et international.

Reconnaissance des métiers comme des métiers experts au service des personnes en situation de handicap ou vulnérables :

- ils doivent être adaptés, qualifiés, évolutifs, reconnus et attractifs,
- la professionnalisation et la qualification des salariés sont une garantie de la qualité des actions menées au service des usagers.

Attachement au fait associatif et de l'importance déterminante des organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'action sociale et de la santé :

- l'association gestionnaire d'établissements et de services pour les personnes en situation de handicap ou vulnérables est un lieu d'innovation sociale et de maillage territorial, via des partenariats, des coopérations ou des mises en réseau. A ce titre, elle doit être en capacité de faire évoluer ses accompagnements et son modèle associatif,
- le bénévolat a un rôle essentiel et légitime qui doit conserver toute sa place au sein des organisations constituées,
- les associations se doivent de concilier efficience sociale et gestionnaire.

Promotion d'une société solidaire, et du modèle de l'entrepreneuriat à but non lucratif :

- le dialogue social doit être valorisé en tant qu'outil de cohésion et de qualité du service rendu,
- l'approche collective est au cœur d'une démarche solidaire. Les partenariats avec les pouvoirs publics, les acteurs de l'action sociale et de la santé et ceux de l'économie sociale et solidaire doivent être développés,
- la dimension régionale est l'échelon pertinent de la représentation territoriale et du champ d'intervention sociale,
- la responsabilité sociétale des employeurs, en particulier au regard des enjeux du développement durable, doit être engagée.

Ses missions

• **Construire une représentation du secteur social, médico-social et sanitaire** correspondant aux enjeux définis par les politiques publiques et les besoins de la société, en se dotant d'un environnement conventionnel adapté.

• **Représenter les adhérents dans leur dimension employeur auprès des pouvoirs publics**, au niveau local, national et européen, et investir les politiques publiques, notamment de l'action sociale et de la santé, qui les concernent ; faire valoir les idées, les valeurs et les intérêts des organisations à but non lucratif, tout en étant une force de propositions vis-à-vis de l'État et des collectivités locales.

• **Accompagner les adhérents**, quelles que soient les conventions collectives appliquées, dans l'exercice de leurs missions ; leur apporter une veille stratégique et favoriser la recherche-développement afin de leur permettre de réaliser leurs projets associatifs et d'innover dans leurs pratiques d'accompagnement.

• **Mettre en place un réseau qui permette le partage d'expertise et de savoir-faire pour favoriser un accompagnement de qualité** ; être un lieu de convergence, d'échange, de mobilisation, d'action et d'innovation pour tous les acteurs qui font de l'accompagnement et de l'accueil une réalité quotidienne. Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur un réseau de délégations régionales fort et dynamique.

Ce nouvel acteur, créé par la Fegapei et le Syneas, sera le principal représentant des employeurs du secteur. Avec près de 3 000 associations adhérentes et plus de 300 000 salariés intervenant dans les secteurs sanitaire, social, médico-social réunis au sein d'un même cadre conventionnel. Il sera doté de services experts, de prestations adaptées aux attentes du secteur et d'un outil de veille et prospective. Il se donnera les moyens de répondre aux missions qui lui sont confiées.

Alliant force, conviction et volontarisme au service des associations et des autres structures non lucratives qui agissent auprès des personnes en situation de handicap ou vulnérables accueillies et accompagnées, il défendra le modèle associatif comme réponse efficiente aux enjeux de société.

nexem
employeurs, différemment